N° 96. **Jeudi 22 Avril 1847.** **18me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible]	26 fl.	30 fl.
Six mois	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

***LA HAYE*, 21 Avril.**

Situation politique de l'Espagne.

(*Extrait de la* Revue des Deux-Mondes.)

[illegible]-vous vers le palais de la reine. Près de la *Glorieta* se [illegible] grand édifice massif, vulgaire; c'était autrefois le [illegible] *del Oriente :* c'est là que le congrès se réunit aujour[illegible] provisoirement. Malheureusement l'intérieur se ressent [illegible]tive destination : il y a dans la decoration de la salle [illegible]ance que de dignité et de grandeur; les glaces, les [illegible] velours, les girandoles qu'on y remarque, tout cet [illegible]quettement luxueux a un air théâtral qui s'accorde [illegible] gravité d'un parlement; des huissiers revêtus d'un [illegible] bizarre et éclatant, à la tête empanachée, ajoutent a cet [illegible] elle-même, une séance du congrès espagnol n'a pas [illegible] l'animation qu'on imagine peut-être; elle laisse froid et [illegible] comme ferait une pompeuse fiction. Il n'y a pas là, [illegible] en Angleterre à la chambre des communes, ces fortes et [illegible] habitudes de discussion, qui sont le fruit d'une longue [illegible]ance des grandes affaires; il n'y a pas, comme en France, [illegible]bilité d'impressions, cette promptitude de réparties, cet [illegible] dans la parole, cet esprit de ressource dans l'attaque et [illegible] défense, cette multitude d'éclairs, qui font d'une séance [illegible] chambres un tableau si dramatique et parfois si émou[illegible] congrès espagnol, on sent une certaine inexpérience [illegible] discussion. Les orateurs, qui se succèdent sans quitter leur [illegible] parlent avec une volubilité prodigieuse; ils semblent [illegible]er de leur propre parole, et on dirait, d'après le silence [illegible] dans l'assemblée, que chacun respecte cet enivre[illegible] Ce n'est point l'éloquence qui manque au congrès, c'est le [illegible] parlementaire, l'art de préciser et de resserrer un débat, de [illegible]ement une question politique, l'art de ne point faire [illegible] discours qui durent deux jours, où les affaires sérieuses [illegible] de place que les théories illusoires, les griefs, les [illegible]ations des hommes et des partis; c'est la force d'im[illegible] d'action que le congrès ne possède pas, et on comprend [illegible] souvent les luttes de tribune soient indifférentes au pays, [illegible] et ne reçoit aucun soulagement de cette abondance [illegible]. Le combat se livre, pour ainsi dire, au-dessus de sa [illegible] peuple lève parfois les yeux pour considérer un in[illegible] passe d'armes oratoire, c'est en spectateur désabusé, [illegible] encore à attendre les bienfaits du régime libre qu'on lui [illegible]. En assistant à quelques séances du congrès à Madrid, [illegible] ce qu'il y a d'imparfait, de chimérique, de peu pro[illegible] cette réalisation hâtive du système constitutionnel. [illegible] de cette secrète faiblesse vous saisit malgré le ta[illegible] quelques orateurs; vous vous trouvez subitement placé [illegible] ce mystère étrange d'une révolution qui ne peut pas [illegible] s'organiser, qui dévore les hommes sans en rencontrer [illegible] capable de se mettre à sa tête et de l'affermir, qui est [illegible] et ne peut se concentrer nulle part, d'une révolution [illegible] chacun se hâte de proclamer finie et qui ne l'est point, [illegible] qu'il ne suffit pas pour cela d'une déclaration officielle ou [illegible] promulgation d'un décret. Oui, en présence de ce specta[illegible] incertitude mal dissimulée sous la fiction des formes par[illegible]taires, j'ai compris combien devait être encore essen[illegible]ment vrai le mot d'un des acteurs de ce drame : « Nous [illegible] dans un tourbillon. »

[illegible] Espagne, on l'a dit assez souvent, n'est point un pays com[illegible] un autre; c'est un pays de singularités et d'anomalies. En [illegible] aux formes extérieures, rien n'est plus simple que sa [illegible]tion politique; rien n'est plus compliqué et plus triste [illegible] on descend dans les détails, si on observe les faits dans [illegible] vérité nue. Au grand jour, vous voyez tout un appareil [illegible]sentatif fonctionner régulièrement, des chambres qui [illegible]ent des lois sans nombre, entassent projets sur projets, [illegible] partout des discours et émettent des vœux de liberté et [illegible] concorde, vous voyez dans tous les esprits le culte le plus [illegible] pour les principes du régime nouveau; mais regardez la réalité de plus près : ce savant et fragile mécanisme constitutionnel ne vole-t-il pas en éclats au premier choc un peu violent des passions? N'en reconnaît-on pas l'impuissance précisément dans le cas où il faudrait qu'il se relevât de toute la force d'une autorité légitime? On peut distinguer alors que c'est simplement encore une grande fiction qui n'est respectée que lorsqu'elle ne gêne pas, qui ne s'appuie sur rien de solide et de permanent. Le malheur de l'Espagne, c'est que, malgré l'unité apparente qui se résume dans un gouvernement central, il n'y a point d'unité morale dans les esprits et dans la vie publique; c'est que le sentiment de la légalité est trop peu vivant pour servir de base au pouvoir civil; c'est que les intérêts ne sont point assez développés pour comprendre leur solidarité et être une garantie d'ordre et de paix, — d'une paix active; la véritable calamité, c'est qu'aucun système général de gouvernement n'a le temps de prendre racine. Et cela ne s'explique-t-il pas par le mouvement des partis, qui, jusqu'ici, n'ont pu se succéder au pouvoir que par la force, par la violence, au moyen d'une de ces secousses qui rendent toute constitution illusoire, qui ont pour effet, non seulement de renverser les dominateurs de la veille, mais encore de les jeter dans un exil quelquefois volontaire, souvent forcé? Tout changement de ministère de progressistes à modérés, de modérés à progressistes, a été jusqu'ici une révolution, — une révolution qui, j'ose le dire, descendait jusqu'aux moindres détails. Il y avait inévitablement la part de la réaction. Chaque parti, en arrivant au pouvoir, s'est occupé à défaire l'œuvre de son prédécesseur, à soumettre l'Espagne à de nouvelles expériences, à modifier les lois constitutives, à proclamer de nouveaux systèmes, à arranger un état à sa convenance, où, seul, il pût être maître et dominer exclusivement, et cela a toujours duré le temps de préparer une insurrection qui ramenait le parti contraire. Supposez maintenant plusieurs changements de cette nature, plusieurs revirements semblables : vous concevrez qu'un régime régulier et définitif ait tant de peine à s'établir en Espagne et à embrasser la nation tout entière. Il est résulté de cette instabilité une immense désorganisation, une habitude invétérée de désordre, un développement outré de tous les penchants anarchiques qui s'insinuent dans le gouvernement lui-même et prolongent son impuissance. L'Espagne tourne ainsi depuis quinze ans dans un cercle vicieux : les institutions administratives sont mal affermies, le sentiment de la légalité est faible ou nul, les intérêts sont craintifs et paresseux, parce que le pouvoir manque d'élévation, d'autorité, d'une impulsion vigoureuse et sûre; de son côté, le pouvoir est d'une proverbiale faiblesse, parce que seul, isolé au sommet de la société, il ne rencontre au-dessous qu'un sol mouvant, une masse flottante et incertaine sur laquelle il tremble, prêt à être emporté au premier vent. On dirait que la révolution espagnole est, si je puis me servir de ce terme, *nouée*, tant elle a de peine à porter ses fruits et à s'organiser.

Cette vaste confusion a merveilleusement favorisé l'instinct de l'indépendance individuelle, si puissant en Espagne. L'individualisme est un trait antique du caractère espagnol, qui s'est reproduit ici avec une énergie nouvelle. Les hommes ont pris naturellement la place des choses. Si parfois vous cherchez le secret d'un événement qui éclate tout à coup, vous imaginez peut-être quelque raison d'état, quelque motif politique décisif, quelque grand mouvement dans l'opinion, et il n'en est rien. Toute lutte en Espagne prend vite un caractère personnel et passionné; c'est un tourbillon, suivant le mot que je rappelais, — un tourbillon où chacun n'est mu que par sa propre impulsion, n'écoute trop souvent, par malheur, que son amour-propre, son entraînement du jour. Cela donne peut-être un aspect très-dramatique, très-accidenté à la politique, mais lui ôte certainement ce qu'elle a de profond et de sérieux. L'esprit national s'entretient ainsi dans le culte de la force, qui seule peut décider, en l'absence d'une règle supérieure capable d'assujettir et de discipliner toutes les volontés; il se nourrit de ces goûts hasardeux qui, dans les régions infimes, se traduisent en actes de brigandage, dans les plus hautes sphères en coups de tête violents et insensés. C'est là l'histoire de la révolution espagnole; partout l'homme prévaut sur la loi et sur l'intérêt public; partout on peut voir l'énergie individuelle se jouer des institutions, les fouler aux pieds avec une facilité effrayante, de telle sorte que l'Espagne, très constitutionnelle de nom, marche par secousses, par soubresauts, risquant d'être à chaque pas arrêtée par une attaque inopinée, par quelque effort audacieux qui suffit parfois à tenir le gouvernement en échec. L'individualisme paralyse la Péninsule, et il ne se manifeste pas seulement par des révoltes quotidiennes, par ces conspirations sourdes et permanentes où se réfugient les ambitions déçues; il se fait jour aussi même dans le monde le plus éclairé, dans le monde où on invoque le plus souvent les mots de légalité, de constitution, et où il semble que la vie politique dût avoir toute sa grandeur et toute sa gravité. Rien n'est plus difficile à Madrid que de rassembler six hommes pour former un cabinet, et, cette première difficulté résolue, il en reste une plus grande encore, celle de maintenir l'accord entre ces volontés diverses un instant mises en contact, ce qui ne s'est peut-être jamais vu en Espagne. Le mot de *crise* est devenu un mot véritablement national; il y a des ministères qui ont été en *crise* tout le temps qu'ils ont vécu : non, certes, que des doctrines fondamentales séparent les hommes qui occupent le pouvoir; mais il y a l'amour-propre des uns, l'ambition des autres, une rivalité constante et active qui éclate au moindre mot, qui s'exerce sur les petites choses et met les cabinets en dissolution. Pourquoi? parce qu'il manque à ceux qui composent passagèrement le pouvoir l'esprit de solidarité et de conduite; parce qu'il y a, il faut le dire, dans le caractère espagnol quelque chose d'entier, d'absolu, qui répugne à ces transactions sans lesquelles il n'est point de vie publique. Aussi, remarquez combien, dans ces conditions incertaines, il s'est formé peu de caractères vraiment politiques! Malheureusement il n'y a point ici de distinction de partis à faire: modérés et progressistes laissent voir une égale inconsistance. L'esprit politique! il n'existe pas plus véritablement chez le général Narvaez, vraie nature andalouse, bouillante et irritable, qui a compromis l'an dernier, par ses écarts, une situation tout près de devenir féconde, que chez le général Serrano, bien qu'il ait été un instant, en 1843, ministre universel, et qu'il soit devenu depuis l'espoir de l'opposition; le général Serrano est un bon militaire et rien de plus; c'est un brave officier qui ne mérite pas qu'on le ridiculise en le travestissant en chef de parti. Ceux mêmes qui jouissent d'une certaine réputation d'hommes d'État le sont-ils bien réellement? Est-ce M. Martinez de la Rosa, avec ses harangues toujours aussi brillantes et toujours aussi vides sur l'ordre et la liberté? Quelle trace a laissée dans la politique extérieure de l'Espagne le passage aux affaires de M. Isturiz? Quel grand acte politique se rattache aux noms de MM. de Miraflorès, Casa-Irujo, malgré la dignité de ces éminents personnages? Prendra-t-on pour un homme d'Etat, dans le parti contraire, M. Lopez, ce tribun éloquent qui ne monte sur la scène qu'aux jours d'insurrection, et qui est alors si naïvement embarrassé du pouvoir, qu'il a hâte de l'abandonner? Sera-ce M. Mendizabal, l'homme de l'Europe le plus fécond en programmes, le possesseur de ce fameux secret qui devait pacifier l'Espagne il y a dix ans, et qui a été bien gardé jusqu'ici, on doit l'avouer? M. Cortina n'est-il pas un avocat habile et disert plutôt qu'un politique doué de quelque initiative? et ne voit-on pas, en ce moment même, un des hommes les plus accrédités, les plus graves, les mieux intentionnés, je crois, M. Pacheco, risquer assez légèrement son avenir, se laisser porter au ministère par je ne sais quelle influence capricieuse, tandis que le cabinet qu'il remplace s'en va sans motif, — comme il était venu, à la vérité? Non; il y a à Madrid des ministres qui se transmettent le pouvoir; il y a surtout en Espagne des hommes toujours prêts à se jeter aveuglément dans une lutte aventureuse; il y a des hommes doués d'un vaillant courage qui semblent appeler le danger, prodiguent leur vie avec passion, vont au-devant de la mort en souriant. C'est là l'invincible penchant de la nature espagnole; c'est là qu'on peut la trouver encore par-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 22 AVRIL 1847.

CLARISSE HARLOWE.(*)

[illegible] penses si les deux péronnelles (je veux leur apprendre quelque jour [illegible] distinguer le geai de la tourterelle, et le vautour du pigeon!) ouvraient [illegible] des yeux tout ébaubis! J'ai compris plus que jamais que je marchais [illegible] terrain glissant; soudain j'ai élevé la voix, et prenant l'offensive à [illegible]: « Vous m'entendrez, madame, vous m'entendrez! — Non, rien [illegible] rien de toi, malheureux, qui es-tu? que veux-tu? — La belle [illegible]gne vous me faites là! mon amour; qui je suis? — Qui vous [illegible]? ... » a-t-elle repris, mais sans pouvoir en dire davantage; l'indi[illegible]tion l'étouffait, elle est retombée dans le silence : en même temps est [illegible] toute ma colère, ma voix est devenue humble et suppliante, j'ai [illegible]posément et tendrement; la résignation était dans mon regard, le res[illegible] dans mon attitude, l'obéissance dans ma parole.

[illegible] à peu, comme les femmes étaient attentives de mon côté, je suis re[illegible] aux serments, au délire, pour parler comme les poëtes de France, et [illegible] ce m'a réussi près de ces deux filles de l'inquisition qu'il fallait [illegible]er à mon *martyre*, et dont j'allais faire deux geôliers pour ma *Thémi*[illegible] [illegible] j'ai déposé, comme la pétition que les suppliants déposent au pied du trône, les lettres de ces grandes dames de ma famille, un autre relief dont la Moore et la Rawlings m'ont su bon gré; après quoi je me suis éloigné emmenant les deux curieuses, et miss Clarisse est restée seule. J'ai profité de ce temps là pour demander pardon à madame Moore du déguisement sous lequel je m'étais introduit dans sa maison; je l'ai priée de regarder, comme bonne et valable, la location de son appartement, et celle-ci vaincue, je n'ai plus eu à m'occuper que de la miss Rawlings. Celle-là m'a serré le bouton d'une main ferme; elle est curieuse, elle est habile, et elle m'a empêtré dans trois ou quatre questions auxquelles je ne voulais pas répondre: « Quelle est enfin cette jeune femme dont la plainte est si touchante? monsieur est-il, *oui* ou *non*, son mari? »

« En vous refusant ou en vous prêtant aide et appui, M. le comte, on » court le risque, soit de désobliger un galant homme, marié à une femme » indocile, soit de servir injustement un affreux séducteur. » Cette miss Rawlings, en son petit patois, vous a des raisonnements d'une vivacité pressante! mais j'ai eu réponse à tout, c'est-à-dire que je n'ai répondu à rien. J'ai battu la campagne, cette campagne pleine de mensonges habiles, parmi lesquels j'ai fait lever, de temps à autre, le lièvre de quelques vérités fugitives: « Mon Dieu! miss Rawlings, c'est une aventure étrange, et » pourtant facile à comprendre. Cette jeune personne m'a suivi, un peu » en dépit de sa famille, qui lui objectait ma fragile jeunesse et ma trop » grande naissance; elle m'a beaucoup aimé, elle m'aime encore, je l'es» père, malgré les mauvais conseils qu'on lui donne; nous sommes donc » partis, elle et moi, et nous avons gagné la ville; là, nous avons loué des » appartements chez la veuve du colonel Saint-Clair, que vous avez con» nu sans doute, madame Moore, car c'était un homme de condition et » bien élevé (ici un signe affirmatif de madame Moore), bien que sa » veuve en soit réduite à louer des appartements garnis. » (Ici la Rawlings opine du bonnet.) Bref, j'ai dit à ces deux dames, à peu près tout ce qu'elles sont, toutes les choses qui peuvent se dire de miss Clarisse, je ne leur ai même pas caché la singulière et trop chaste condition de mon union avec cette jeune obstinée; « dure condition, mesdames, pour un jeune » homme qui a du sang noble dans les veines et qui ne serait pas fâché de » donner quelque aliment à son cœur! »

A ce discours voilé, les deux dames ont rougi; miss Rawlings a joué, de la prunelle et de l'éventail, un charmant duo que je n'ai pas eu le temps de noter! Quand je les ai vues bien attentives, je leur ai raconté quel était ce galant homme de capitaine Tomlinson, et comment il nous doit réconcilier avec notre oncle Jules, et comment mon beau-frère James vient de se remettre à la traverse de cette réconciliation (car tu ne sais pas encore cela, Belford, mais le fait est qu'il me fallait une nouvelle fureur de M. James, et j'ai soulevé cette tempête dans le verre à demi-plein du capitaine Tomlinson); après quoi, et pour porter le grand coup définitif de la conviction dans ces âmes timorées, j'ai ajouté que ma tante elle-même, ma tante! une des personnes les plus distinguées de la cour du roi George, allait venir, cette après-midi même, ou demain au plus tard, avec ma jeune cousine Charlotte Montaigu, pour conduire *ma jeune femme* chez mon oncle le lord M*** qui l'attend comme il attendrait sa fille. « Mais, ma foi! » vous conviendrez, mesdames, que miss Clarisse Harlowe répond mal à » tant d'amitiés, à tant de tendresses! Encore s'il ne s'agissait que de moi, » je prendrais patience, mais lorsqu'il s'agit des personnes les plus con» sidérables de ma famille, un peu d'humeur m'est bien permis! »

Qui le croirait? voilà la Rawlings (et que son cœur en soit béni!) qui, dans un accès de profonde conviction, se met à me supplier de pardonner à la belle capricieuse: « Elle est un peu fantasque, c'est vrai, mais elle est si » jolie! — Eh! mesdames, à qui le dites-vous? mais cependant, c'est vous » que j'atteste! je ne suis pas habitué à être si fort maltraité par les dames, » au contraire; là, voyons, si vous aviez un mari bien fait et bien amoureux » de votre beau visage et de vos cheveux bruns, vous, miss Rawlings, iriez-» vous prendre la fuite et mettre votre âme à la torture, parce que ce mari » bien-aimé aura tâché d'obtenir de son céleste bijou, un peu avant la der-

(*) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

fois pleine de grandeur. Mais ces qualités sérieuses et fortes, cette intelligence profonde des situations, cette fécondité de ressources pratiques, cette aptitude à appliquer un système de gouvernement, qui donnent tant d'autorité à un homme dans un pays constitutionnel, c'est en vain qu'on les cherche. L'Espagne a un mot bien plus concis que le nôtre pour désigner l'homme dans un pays constitutionnel, c'est celui d'*estadista*, qui rivalise avec le *stateman* anglais; elle a le mot en attendant qu'elle possède la chose. Ou, s'il existe à Madrid quelques administrateurs d'élite qui s'approchent de ce type élevé, qui réunissent quelques-unes de ces qualités que je signalais, on ne leur laisse pas même le temps d'appliquer leurs vues, de s'éclairer par l'expérience. Voyez ce qui est arrivé à M. Mon, le financier qui a fait le plus d'efforts pour sauver la Péninsule du désordre, le ministre qui a soustrait son pays à la tutelle des traitants et a brisé ce réseau de contrats désastreux qui livraient le trésor public à quelques banquiers. Il est remplacé par M. Salamanca, qui serait un grand ministre s'il suffisait d'une hardiesse peu commune dans les spéculations de toute nature unie à une prodigalité de don Juan. M. Salamanca est sans doute passé homme d'Etat le jour où il se faisait complimenter sur son élection à la vice-présidence du congrès par les artistes de son théâtre du *Circo*, comme un *impresario* qui vient d'obtenir un succès.

On peut remarquer un effet d'un autre genre produit par cette confusion. Dans les temps même les plus calmes, lorsque la force n'est point l'unique arbitre des situations, voyez combien le hasard reste encore puissant et se plaît à se jouer des hommes, combien le caractère de ceux-ci est souvent peu en harmonie avec la position où ils se trouvent placés par la mobilité des événements! Un de ces caprices de la fortune n'a-t-il pas failli, il y a assez peu de temps, jeter à la tête du conseil, à Madrid, un homme d'un talent plein d'éclat, mais aussi peu propre que possible à la politique, le duc de Rivas? L'auteur du *Moro exposito*, bien qu'il ait été mêlé à la vie publique, est resté exclusivement poète, poète d'une imagination énergique et brillante, qui préfère le loisir et la rêverie au travail. Comme homme, il est doué d'une nature heureuse, facile, charmante, qui le fait aimer de tous ceux qui l'approchent. Les préoccupations politiques, si elles ont pu le dominer un instant comme tout le monde, sont, au dire de ceux qui le connaissent le mieux, fort secondaires dans son esprit. Lorsqu'il a été ministre, il lui arrivait plus d'une fois de donner audience à la poésie et de congédier les affaires qui attendaient à la porte sans voir venir leur tour. Ambassadeur à Naples aujourd'hui, il n'est pas très sûr que la diplomatie soit le principal de ses soucis, et qu'entre une négociation et un plaisir, il ne choisisse ce dernier, dans la ferme persuasion que les négociations vont toujours assez vite d'elles-mêmes. Il faut évidemment que bien des choses soient possibles en Espagne pour que le duc de Rivas ait pu être, ne fût-ce qu'un instant, président du conseil. Le duc de Rivas a failli être une fois de plus victime de ce hasard qui le fit ministre en 1836, — hasard ironique qui mettait au pouvoir un poète plein de candeur, tandis qu'à côté de lui il faisait éclater et triompher les audacieuses saturnales de la Granja! Je ne sais si je me trompe, mais cette fantaisie de la fortune ne me paraît pas un moindre signe de l'incertitude de la vie publique en Espagne, que le jeu de la force amenant au pouvoir un soldat heureux.

(*La fin à demain.*)

S. A. R. Mme la Grande-Duchesse Héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach a reçu en audience particulière les membres du corps diplomatique.

L'*Utrechtsche Avondpost* annonce que le Roi, sur la proposition de son Exc. le ministre de l'intérieur, et après avoir entendu l'avis du conseil d'Etat, a décidé que les budgets des recettes et dépenses municipales, après avoir été arrêtés par les Etats-Provinciaux, seraient dorénavant rendus publics et déposés pendant un certain temps au secrétariat de l'hôtel-de-ville de chaque commune pour qu'il en soit pris connaissance. Chaque administration municipale pourra donner une plus grande publicité à ses budgets de recettes et dépenses, soit par la voie des journaux, soit de toute autre manière qu'elle jugera convenable.

Le *Journal des Débats* publie sur le discours d'ouverture de la diète prussienne, et sur le caractère du roi, des réflexions très-sévères et personnellement blessantes pour ce prince.

Il faut cependant ne pas accorder à ces réflexions, dont nous nous bornons à donner un résumé, plus de portée qu'elles n'en ont réellement. On aurait tort d'y voir autre chose que la pensée de son rédacteur, ou de vouloir faire peser en aucune manière sur le gouvernement français, bien qu'il subventionne le *Journal des Débats*, la responsabilité de ce qu'il peut se trouver dans ce que ce journal publie, de peu conforme aux rapports existants entre le cabinet des Tuileries et celui de Berlin.

Le *Journal des Débats* commence par dire qu'il avait besoin d'une plus ample information pour juger le discours du roi de Prusse, et continue ainsi:

« Cette harangue est tout empreinte de la personnalité du prince, pleine à la » fois de tendresse et de violence, d'exaltation mystique et de subtilités con» stitutionnelles, de prétentions doctrinales et d'erreurs ou de fictions singu» lières. Il nous fallait savoir si c'était le langage de la passion qu'on devait par» ler au peuple allemand dans une occasion où la prudence semblait absolu» ment nécessaire. La Prusse avait-elle la conscience d'avoir mérité cette » sévère leçon qu'on lui donnait contre toute attente, au moment même où » on l'introduisait dans les voies nouvelles? Les députés étaient-ils dispo» sés à faire acte de contrition, même avant d'entrer en besogne? Les ré» centes nouvelles arrivées de Berlin nous confirment dans ces tris» tes pressentiments. L'assemblée nationale commence son œuvre sous le » coup des plus fâcheuses impressions. L'œuvre continuera-t-elle, ou sera-t» elle brisée, même avant d'avoir réellement subsisté? Telle est la question » du jour, question douloureuse que chacun se pose avec appréhension. Enfin » y a-t-il et peut il y avoir une constitution sérieuse sans une charte authen» tique, une garantie sans contrat? »

Le *Journal des Débats* termine ainsi ses réflexions:

« Nous connaissons assez la stabilité du trône de Frédéric-Guillaume, et » nous nous en félicitons pour la Prusse comme pour l'Europe; nous nous » demandons alors à quoi peut servir ce déploiement de rigueur et de raideur » quand on espère partout des ménagements et des arrangements? A quoi » bon chercher le péril, quand le péril s'obstine à fuir? Il y a peut-être plus » de passion chez le roi tout seul que chez beaucoup de ses sujets, et celle » qui est maintenant dans le pays, c'est assurément lui qui l'y a mise plus » que personne; c'est son esprit ardent, c'est son penchant à la lutte. Le roi » a voulu se montrer lui-même, là comme partout; tout ce que nous pou» vons dire, c'est que, prenant, avec son droit de souverain absolu, cette » responsabilité complète et directe de ses œuvres, il eût dû faire la respon» sabilité moins compromettante. »

La Presse se livre à des considérations étendues sur la constitution prussienne. Elle observe que dans le discours du roi, S. M. a proclamé deux intentions qui paraîtront difficilement conciliables: d'abord, de tenir fidèlement les promesses de son père en restant fidèle au developpement historique et naturel des institutions de sa monarchie; ensuite, de ne faire aucune concession à l'esprit du siècle, de n'aliéner aucune part de l'omnipotence royale et de n'admettre aucune constitution écrite à s'interposer jamais entre la Prusse et son légitime souverain.

La Voix Nouvelle, journal qui se publie à Paris, dit:

« Il est impossible, en lisant le discours prononcé par le roi Frédéric-Guillaume, de ne pas se sentir pénétré d'une admiration involontaire pour une confession aussi courageuse du nom de Jésus-Christ, pour une expression aussi chaleureuse des sentiments évangéliques. Ce point, pour nous immense, sans nous aveugler sur le reste du document, demande la première place dans nos réflexions. La nation allemande est toujours, malgré les démoralisations dont elle n'a pu se défendre, une nation aussi naïve et loyale que calme et sérieuse, et ce caractère est représenté à un très-haut titre dans la personne de son souverain. Il se peut que l'esprit d'une fraction de la population prussienne soit plus avancé par ses aspirations politiques que par l'esprit du vrai; mais aucun de ses sujets ne peut avoir plus de cœur et de parfaite bonne foi. Le discours du roi de Prusse est à peu près l'antithèse des discours de royauté constitutionnelle: au lieu d'une amplification diplomatique, c'est une longue effusion du cœur; l'homme politique s'exprime, pour ainsi dire, dans la langue de l'intimité. »

Si nous en croyons une correspondance de Paris, en date du 19 avril, un certain nombre de fabricants de Paris se sont rendus dernièrement chez M. de Kisseleff, chargé d'affaires de Russie, et lui ont demandé quelles seraient les intentions du gouvernement russe au sujet d'une demande de réductions dans le tarif des douanes de Russie. Il paraît que la réponse de M. de Kisseleff a été encourageante et qu'une pétition a été remise à M. Casimir Périer, député du 1er arrondissement de Paris, pour la déposer sur le bureau de la chambre des députés. Cette pétition sollicite un changement dans les traités de douanes existant entre la France et la Russie. Il paraît que le cabinet russe demande comme compensation des réductions de droit sur les produits français un dégrèvement sur les droits d'importation en France des suifs et graines oléagineuses.

On lit dans une correspondance de Paris:

L'intervention à main-armée de l'Angleterre dans les affaires de Portugal, est maintenant un fait certain. L'offre en a été faite officiellement à la reine, et, le 9 avril, le comte Tojal s'est rendu, de la part de dona Maria, auprès de sir H. Seymour [illegible] ral Parker, et a accepté l'intervention. Les soldats anglais débarqueront aussitôt que la reine leur en donnera l'ordre. Le fait que ce qui a surtout décidé la reine à accepter cette proposition, c'est qu'elle craignait une défection de ses généraux dans l'Alemtejo. On dit aussi que la reine de Portugal a également réclamé l'intervention armée de l'Espagne.

L'*Observateur rhénan* publie une note adressée par le gouvernement prussien aux Etats du *Zollverein* et dans laquelle il leur recommande l'entreprise d'une navigation régulière de bateaux à vapeur entre New-York et Brême. Il appert des lettres de cette note que la somme de 279,100 dollars a été demandée pour cette entreprise de la part de plusieurs Etats fédérés, savoir de la part des Etats du *Zollverein* 144,100 dollars, à laquelle la Prusse a contribué pour 100,000 dollars, [illegible] pour 20,000 et la ville libre de Francfort pour 10,000, la ville libre de Brême y a contribué pour 100,000, le Hanovre 25,000 et le grand duché d'Oldenbourg pour 10,000.

Nous lisons dans le *Portefeuille*:

« Le général Concha, arrivé la semaine dernière à Paris, est déjà reparti, après s'être acquitté de sa mission près de la reine Christine, dont le départ pour l'Espagne est maintenant suspendu. On a annoncé, d'après la *Gazette* [illegible], la nomination du maréchal Narvaez, duc de Valence, à l'ambassade de Paris; l'époque de l'arrivée à Paris du maréchal paraît également ajournée. Nous croyons aujourd'hui devoir nous borner à citer ces deux faits, sans y ajouter aucun commentaire; nous devrons cependant nous expliquer dans notre prochain numéro, sur l'état singulier des affaires d'Espagne. »

La *Patrie*, en reproduisant ces nouvelles, ajoute ces quelques lignes:

« Nous croyons pouvoir suppléer aux réticences du *Portefeuille*, en disant que la reine Christine a menacé de quitter Paris, où l'on tient beaucoup à la retenir, si le général Narvaez y venait. Narvaez, on le sait, a été depuis sa chute l'adversaire le plus acharné de la reine Christine, dont le [illegible] en Espagne était son œuvre. »

La pétition adressée au roi par les prélats et l'ordre équestre des duchés de Schleswig et de Holstein, sous la date du [illegible] vier de cette année, et que nous avons fait connaître à nos lecteurs, ayant été soumise à S. M., le monarque a fait répondre ce qui suit à la chancellerie des duchés de Schleswig, Holstein et Lauenbourg:

Nous faisons savoir à notre chancellerie, pour en informer la députation permanente des prélats et de l'ordre équestre des duchés de Schleswig et Holstein, que la pétition que nous a adressée cette dernière sous la date du [illegible] janvier 1847 nous a paru, tant sous le rapport de la forme que du fond, ne mériter aucune résolution suprême.

La *Gazette universelle de Prusse*, ne contient pas encore aujourd'hui le compte-rendu des débats de la diète relatif au projet d'adresse. Les correspondances des autres feuilles allemandes ne nous apprennent rien de nouveau à ce sujet. Nous voyons seulement, par la *Gazette de Cologne*, qu'on s'attendait à Berlin à voir l'adresse adoptée à une forte majorité. Ce même journal assure que M. de Bodelschwingh, ministre de l'intérieur, sera bientôt nommé chancelier du royaume. Cette dignité n'a plus été conférée à aucun ministre depuis la mort de M. Hardenberg.

Le dernier tableau hebdomadaire de la situation de la banque d'Angleterre est intéressant. Il confirme le fait qu'une transaction financière a été conclue entre la Banque et le gouvernement, par suite de laquelle la Banque s'est engagée à prêter des fonds à quelques maisons éminentes dans le double but de mettre ses ressources et de réduire la somme de son papier-monnaie en circulation. En outre, comme cela a lieu assez souvent à l'époque du payement des dividendes, la Banque a avancé au gouvernement deux ou trois millions de livres jusqu'à la rentrée des recettes du fisc, et pour la couvrir de cette avance et des prêts faites par elle, le gouvernement lui a fait un transfert d'une partie du fonds appartenant aux caisses d'épargne; ce sont ces dernières valeurs que la Banque a transférées à des maisons de commerce moyennant le payement en notes au porteur de la Banque. Cependant, comme cet arrangement n'a été conclu que cette semaine, une partie seulement de la somme figure dans le dernier aperçu hebdomadaire sous la forme d'une augmentation de 1,584,365 liv.

Le bruit courait à Ancône, le 8, que l'escadre française aux ordres du prince de Joinville devait arriver à Athènes. [illegible]

» nière célébration, tout au moins, quelques menues faveurs! Et ensuite, » comment faire pour que le capitaine Tomlinson présente sa requête à la » comtesse? comment faire pour que ma tante et ma cousine qui arrivent » de Windsor soient reçues, sinon avec amitié, du moins avec déférence » par cette belle irritée? Et mon oncle qui lui tend les bras! encore une » fois, je vous le demande, comment nous tirer de là? »

Evidemment ma logique tenait ces deux âmes curieuses dans des lacets dont il leur était difficile de sortir; j'ai été la conviction même, et d'un mot j'ai enlevé la première difficulté; à savoir, l'occupation immédiate du logement que j'avais retenu et dont vous avez reçu les arrhes, ma bonne mistress Moore! Quand j'ai eu bien parlé, j'ai jugé à propos de renvoyer ces deux converties à miss Clarisse qui, de son côté, avait eu le temps de la réflexion. La dame Rawlings s'est levée la première, puis elle a prié son amie Moore de venir avec elle pour entendre et pour consoler la jeune dame. Pauvre innocente! Clarisse sait vaincre, mais elle ne sait pas profiter de la victoire. Eh quoi! elle me sait par cœur, et elle souffre que je la prévienne, de mon éloquence naturelle, les bonnêtes habitantes de cette maison; pendant que ma méchanceté a la bride sur le cou, miss Clarisse se repose sur l'innocence de sa conduite, sur la justice de sa cause, sur la vérité de ses douleurs! Elle ignore quelle est la toute-puissance de l'*apparence*, du *vraisemblable*! Mais que peut-on attendre de soutenu et d'énergique d'une enfant si maltraitée, qu'elle ne sait plus si sa vie est la réalité ou un songe pénible? C'est égal, je la tiens, et cette fois, par mes éperons!... par ma vengeance! elle ne m'échappera pas.

Voici cependant la suite de cette lutte entre moi et ces trois femmes; c'est un drame où j'ai joué le grand rôle, et que je me plais à me raconter à moi-même; car l'analyse, c'est notre joie à nous autres démons, et quand nous faisons le mal en artistes, nous aimons à le distiller goutte à goutte, comme font les gourmets des vins généreux. J'ai donc laissé la Rawlings et sa camarade Moore, vraies filles d'Eve, pénétrant dans ce sanctuaire, et j'ai écouté une de ces conversations qui font mentir le proverbe: *à bon entendeur salut.* — *Votre mari*, madame... » C'est ainsi qu'elles ont débuté pour savoir tout de suite à quoi s'en tenir avec mon titre de *mari*... A ce mot de *mari!* miss Clarisse s'est récriée, comme si on l'accablait d'une véritable ignominie, mais cette négation a manqué son but par sa violence même, et l'effet s'en est perdu dans cette étonnement mêlé d'épouvante. « Ah! s'est-elle écriée, quelle parole peut-on me dire en faveur de cet homme dont mon honneur ne se trouve pas blessé? c'est un misérable! Mais je vous prie et je vous supplie, mes bonnes dames, ne me quittez pas; protégez-moi! protégez-moi! »

Elle était si touchante que la bonne Moore pleurait déjà! Quant à la Rawlings, elle va toujours droit au fait (c'est une commère qui finira par aller loin); elle se met à aborder le chapitre inquiétant pour moi, le chapitre de mon mariage. Heureusement que cette fois la bonne miss et sa prudence se sont complétement fourvoyées. La maladroite! elle a déplacé la question, et quand, dans l'intérêt de l'innocence opprimée, elle aurait dû insister sur le *oui* ou le *non* de notre union *légitime*, elle s'est prise à demander si j'étais bien d'une race patricienne? si c'était vrai que je fusse le neveu de l'ancien lord chancelier et l'héritier de sa pairie? s'il y avait une parenté quelconque entre moi et cette illustre lady Lawrence? si j'étais vraiment le cousin de la très-jolie miss Montaigu, un des meilleurs partis des trois royaumes? et ceci et cela, en un mot tout le côté droit de mon histoire. A quoi miss Clarisse, oubliant elle aussi qu'elle s'éloignait de la question, répondait qu'en effet j'étais bien tout ce que je disais là. « Mais » enfin, reprenait la Rawlings quelque peu embarrassée, s'il ne s'agit en ef» fet, madame, que de quelques privautés à mettre sur le compte de la jeu» nesse...? » Ici un grand silence de ma belle, le silence d'une honnête fille qui rougit et qui ne sait que dire, car, en fin de compte, j'ai dit vrai: ce n'est *que cela!*

Elle a donc évité de répondre, mais elle a de nouveau conjuré ces dames de favoriser son départ. « Au nom du ciel, disait-elle, faites que je [illegible] faites-moi sortir d'ici, sans qu'il le sache! » Et le désespoir la [illegible] se! malheureuse! » Elle a ouvert la fenêtre, elle a aperçu mon valet, un chien d'Islande, aux longues oreilles, qui faisait le guet: « [illegible] » disait-elle, il n'est plus temps, vous ne pourriez pas me sauver, » supposant qu'il ne vous ait pas fascinées. » Elle est retombée sur [illegible] gémissante. En ce moment, la bonne Moore a parlé de lady [illegible] il paraît, madame, que milady va venir, et comment faire, comment [illegible] rons-nous dire à une comtesse que vous ne voulez pas recevoir? [illegible] » elle écrie, monsieur son neveu saura bien se tirer de cet embarras [illegible] » teurs! » Tu penses bien que cette conversation commençait à me [illegible] pour enfinir, je suis entré; elle alors, m'interpellant d'une voix [illegible] et très-calme: « Voyons, monsieur, laissez-moi dire, et répondez [illegible] sence de témoins, à la question que voici: Etes-vous mon mari? [illegible] femme? répondez! »

Allons, Lovelace, me suis-je dit, allons, mon cher, te voilà [illegible] il te faut payer d'audace: « Comment! nous mariés? et c'est vous [illegible] demandez, mon amour? Mais, dans toute autre bouche que la [illegible] » reille question me semblerait un outrage; vous n'avez donc pas [illegible] » missive du capitaine Tomlinson? — Quoi! monsieur, vous soutiendrez » je suis votre femme? que vous êtes mon mari? — Ma chère amie » les étranges idées! quel horrible langage! d'où vient l'agitation [illegible] » vous vois? et que pensez-vous que je réponde à une pareille [illegible] » — Encore une fois, M. Lovelace, je vous adjure, sommes-nous mariés » ou non? — Non, madame, non, non, rassurez-vous, si le mariage est » effet l'union de deux cœurs épris l'un de l'autre, nous ne sommes » mariés; non, madame, si le mariage est en effet l'union légitime, authen» tique, d'un homme et d'une femme, [destinés à mettre au jour une » mille nouvelle, nous ne sommes pas mariés! »

... de Toulon portent que cette escadre était encore 14 au mouillage des îles d'Hyères.

Un arrêté rendu le 26 mars par le roi de Bavière interdit aux ... de prononcer aucun vœu monacal perpétuel avant leur ...-troisième année révolue. La prise de voile se fera chaque ... en présence d'un commissaire laïque qui aura le droit d'in... la professe et pourra faire suspendre la cérémonie s'il ... convenable.

La *Gazette de Cologne* assure que le prince de Metternich, qui ... actuellement d'une excellente santé, se rendra vers la mi-... à son château du Johannisberg; de là il ira visiter ses sei-... de Kœnigswart et de Pless en Bohême. On croit que le ... aura au Johannisberg des entrevues avec plusieurs hauts ...

Le *Courrier des Etats-Unis* du 23 mars donne les nouvelles ... de La Plata :

« ... *la Pucelle d'Orléans* nous a apporté hier des journaux de ... du 12 février, contenant des nouvelles de Buenos-Ayres du 22 ... Montevideo du 29. Il paraît que les troupes argentines ou ...es ont pris une revanche sanglante de l'échec que leur avait ... général montevidéen Riveira. On se rappelle que celui-ci ... de la ville de Paisanda; mais les habitants, aigris par les ex-... se seraient portés les vainqueurs, les ont chassés de leurs murs ..., avec le secours des troupes d'Oribe. Riveira aurait été pour-... Servando Gomez jusqu'à Maldonado, où il se réfugia le 27 janvier. ... retraite, il fut attaqué à Sarandi par Barrios, qui lui aurait pris tous ..., tout son bétail et fait une centaine de prisonniers.

... annonce en outre qu'Oribe est maître de presque tout le Paraguay; ... serait le seul point qui ne serait pas encore tombé en sa possession. ... général Urquiza, d'Entre-Rios, chargé de prononcer comme arbi-...teur entre Buenos-Ayres et Corrientes, se serait prononcé entiè-... en faveur du premier. Les chances de la fortune, si variables dans ...es, semblent donc tournées cette fois en faveur de Rosas. »

Nouvelles des Etats romains.

Rome, 6 avril.

... cardinal Gizzi a donné hier sa démission de secrétaire ... On ne sait pas encore officiellement si elle a été acceptée ... pape. Le public désigne comme successeurs du cardinal ... cardinal Balaffi, évêque d'Imola, ou le cardinal Ange-... archevêque de Fermo; les chances sont surtout en faveur de ...

... article du *Times*, relatif à la politique suivie par l'Autri-... dans l'Etat de l'église, prouve que le journal anglais ... pas bien au courant des affaires de ce pays. Les ultra-libé-... mêmes reviennent peu à peu de l'idée que l'Autriche ... aux réformes du pape. On attribue maintenant au ... et peut-être à tort aussi, tous les désordres qui sur-... le pays.

Rome, 8 avril.

... ministérielle dure encore. Il paraît certain que le ... pas accepté la démission du cardinal Gizzi. On pré-... pouvoir le garantir, que ce dernier a déclaré ne pou-... continuer ses fonctions que si l'on renvoyait plusieurs des ... fonctionnaires du secrétariat d'Etat.

... Brunelli, archevêque de Thessalonique et secrétaire de ... propagande de la foi, partira la semaine prochaine pour Ma-... en qualité de délégué extraordinaire du pape; on espère ... parviendra à aplanir tous les différends encore existants avec le saint-siége, attendu que ce dernier a tout fait pour ame-... un arrangement.

... de ce mois il sera tenu un consistoire dans lequel on ... plusieurs évêques. On apprend que le gouverne-... français avait proposé deux évêques pour le cardinalat, ... le saint-siége n'a pas cru devoir adhérer à cette demande, ... pour le moment.

... Mme la princesse Albert de Prusse est partie avant-... pour Naples.

Affaires de Prusse.

Séance des Etats du 15 *avril.*

... Le maréchal de la diète annonce qu'il a reçu plusieurs péti-... dans la première on désire voir introduire le plus tôt pos-... les changements nécessaires dans le réglement d'ordre; ... la deuxième, du conseiller provincial de Fabeck, contient un ... pour atténuer la calamité produite par la mauvaise récolte; ... la troisième propose d'accorder l'autorisation de porter l'uni-... à ceux qui ont pris part à la guerre de 1813 à 1815; la ..., qui a pour auteur le conseiller du tribunal suprême ..., demande l'extension, dans toute la monarchie prussienne du système oral et la publicité des débats judiciaires.

Des comités sont nommés pour ces différentes pétitions et la séance est levée.

—

Le *Bulletin des Lois* du royaume de Prusse contient un décret royal qui prescrit que les écrits publiés dans d'autres Etats de la diète germanique doivent cependant être soumis à la censure prussienne. Ce qui paraît avoir donné lieu à la publication de ce décret ressort de la correspondance suivante de Breslau du 12 avril :

« M. Simon, ancien magistrat de Dusseldorf, actuellement domicilié dans notre ville, a publié, il y a quelque temps, à Leipsick (Saxe), un livre intitulé : *Annehmen oder Ablehnen ?* (accepter ou refuser) qui contient une critique des lettres patentes du 3 février dernier.

Notre gouvernement a vu dans ce livre le crime d'offense contre le roi, et il a fait assigner M. Simon devant le tribunal criminel de première instance. Comme M. Simon non-seulement ne se rendit pas à la citation, mais qu'il quitta Breslau, ce tribunal rendit contre lui un mandat de prise de corps, et fit publier et afficher son signalement.

Avant-hier, M. Simon s'est présenté spontanément devant le tribunal, et a produit un certificat en règle, constatant que, bien que l'ouvrage, à cause de son étendue qui dépasse vingt feuilles d'impression, ne fût sujet à aucune censure préalable, l'auteur l'avait soumis à l'examen des censeurs de Leipsick, et que ceux-ci en avaient autorisé l'impression.

Sur le vu de cette pièce, le tribunal se conformant à la jurisprudence qui depuis quelque temps a été généralement adoptée en Prusse, savoir : qu'un écrit publié avec la permission de la censure de notre pays ou de tout autre Etat d'Allemagne, met l'auteur à l'abri de toute poursuite de la part du gouvernement, a prononcé l'acquittement de M. Simon, et a mis les frais du procès à la charge du trésor royal. »

—

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier la présentation à la diète prussienne d'un message royal, au sujet d'un emprunt à contracter par l'Etat pour la construction du grand chemin de fer oriental, c'est-à-dire de Berlin à Kœnigsberg et à Dantzig. Le message constate que cette entreprise pourrait être exécutée à l'aide du fonds de réserve des chemins de fer (deux millions de th.) établi par un arrêté royal du 22 novembre 1842, et de l'excédant annuel du trésor; mais il ajoute que ce mode d'exécution exigerait un grand nombre d'années, et il propose, dans l'intérêt du pays, le recours à un emprunt. Le gouvernement ne pouvant, en vertu de l'art. 5 de l'ordonnance du 3 février dernier, faire aucune opération de ce genre sans l'assentiment de la diète, celle-ci est appelée à se prononcer sur ce projet.

Le message royal est accompagné d'un long mémoire de M. le ministre des finances. Nous y voyons que l'exécution complète du railway oriental exigerait un capital de 32,000,000 de thalers, mais le gouvernement croit pouvoir réduire cette somme à th. 26,590,000 en ajournant la construction de certaines parties de la voie et d'embranchements, qui ne seront faits que plus tard. Le gouvernement avait précédemment ouvert des négociations avec de grands capitalistes, avec qui il espérait conclure un arrangement favorable à l'Etat; il leur aurait garanti un minimum d'intérêt de 5 1/2 p. c. pour une somme de seize millions de thalers, c'est-à-dire pour la moitié du capital requis pour le complet achèvement de l'entreprise; mais la crise des chemins de fer est venue interrompre ces négociations, et l'on ne peut plus s'attendre maintenant à aucune combinaison de ce genre. C'est ce qui a déterminé le gouvernement à se charger lui-même de l'exécution des travaux.

L'emprunt exigé pour cet objet serait conclu à la première occasion favorable qui se présentera. Les intérêts seraient pris sur le fonds de réserve dont nous avons parlé tantôt.

D'après les calculs établis par le gouvernement, la ligne entière serait terminée dans une période de 9 années, c'est-à-dire en 1856.

Quand la ligne orientale et celles qui sont maintenant en voie d'exécution seront terminées, Berlin se trouvera, grâce aux chemins de fer, en communication directe avec toutes les provinces de la monarchie, savoir :

Avec la Westphalie et la province du Rhin, par les lignes de Potsdam à Magdebourg, de Magdebourg à Halberstadt, et de Cologne à Minden.

Avec la Saxe, par le rail-way de Berlin à Magdebourg d'une part, et par celui de Berlin à Anhalt d'autre part :

Avec la Silésie, par la voie de Berlin à Breslau, et par celle de la Haute-Silésie;

Avec la province de Prusse, par la ligne qu'il s'agit de construire, de Berlin à Kœnigsberg, et qui passera par Kustrin, Driesen, Bromberg, Dirschau et Dantzig;

Avec la duché de Posen, par cette même ligne, qui se croisera avec celle de Stettin, Stargard et Posen.

Quant à l'étranger, Berlin sera mis en rapport avec lui de la manière suivante :

Avec la Belgique, par le chemin de fer allant de la capitale à Cologne, Liége, Anvers, Ostende, Bruxelles et Paris;

Avec Hambourg, par la voie qui s'exécute en ce moment de Berlin à cette ville;

Avec l'Autriche, par la ligne de la Haute-Silésie, y compris ses deux embranchements qui se dirigent, l'un vers Cracovie, l'autre vers Oderberg et Vienne;

Avec l'Allemagne du centre et du midi, par les lignes de Breslau à Leipzig, de Magdebourg à cette dernière ville, et par celle qui ira de la Thuringe vers Cassel et Francfort-sur-le-Mein;

Et enfin avec la Pologne, par la voie de Berlin à Kœnigsberg.

Peu de pays seront, comme on voit, sillonnés d'autant de chemins de fer que la Prusse. Elle sera mise en communication tant avec l'Allemagne du nord qu'avec l'Allemagne du midi, avec la mer Adriatique, la mer Baltique et la mer du Nord. Une ligne immense la traversera dans sa plus grande longueur de Kœnigsberg à Aix-la-Chapelle.

Nouvelles de France.

Paris, 19 avril.

On paraît généralement avoir considéré la nomination de M. de Broglie au poste d'ambassadeur de France à Londres, comme une sorte d'avance nouvelle faite à l'Angleterre et comme une tentative pour renouer l'entente cordiale. Mais M. Guizot ne doit pas ignorer que la présence de M. de Broglie ne sera pas du tout bien accueillie à Londres, par suite du discours qu'il a prononcé à la chambre des Pairs, lors de la discussion du projet d'adresse. On se rappelle que M. de Broglie s'est vivement prononcé à cette époque en faveur des mariages espagnols et qu'il a accepté l'isolement de la France et la rupture de celle-ci avec l'Angleterre. On croit par conséquent que sa position sera très-difficile à Londres, et comme il n'est pas d'un caractère souple et facile, on suppose qu'il ne restera pas longtemps à ce nouveau poste.

Depuis hier le bruit était répandu que cette nomination n'était pas encore définitive et que M. de Broglie lui-même se montrait peu disposé à occuper ce poste. Aussi la nouvelle n'a pas encore été annoncée officiellement dans le *Moniteur*.

—

La chambre des députés de France a commencé hier la discussion de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités. Mais retenue jusqu'à quatre heures dans ses bureaux, elle n'a pu tenir qu'une très-courte séance publique, et deux orateurs seulement ont été entendus, M. de Rémusat, l'auteur de la proposition, qui l'a développée, et le ministre de l'intérieur, qui a déclaré prendre la parole dès le début de la discussion, afin de bien fixer la question. Mais en réalité, M. Duchâtel a prononcé un discours contre la proposition même. Il a reconnu cependant qu'il serait dangereux que le nombre des fonctionnaires augmentât dans la chambre, qu'il y avait des limites qu'il ne faudrait pas franchir, mais la proportion actuelle n'a, selon lui, rien d'exagéré. Or, depuis la première proposition, ce nombre a toujours été en augmentant; aujourd'hui on en compte environ deux cents, c'est-à-dire près de la moitié du nombre total des députés.

Avant cette discussion, la chambre avait examiné dans ses bureaux la proposition de M. Crémieux sur la nomination du jury par les conseils généraux. La lecture n'en a pas été autorisée.

Les bureaux se sont ensuite occupés du projet de loi sur la liberté de l'enseignement. La discussion a été longue; et plusieurs bureaux se sont ajournés à demain pour la continuer et nommer leurs commissaires. Le projet a été combattu par un grand nombre de membres.

—

Les nouvelles d'Alger, arrivées par voie extraordinaire, annoncent la prise de Bou-Maza. C'est ce fameux schériff qui alluma la révolte qui du Dahra se répandit, en 1845, sur l'Algérie tout entière, et dans laquelle Abd-el-Kader n'eut que le second rôle. Il était aussi gênant pour la France que l'émir lui-même, qui le redoutait comme un rival, après avoir craint de voir apparaître en sa personne l'Antechrist des musulmans, et qui avait fini, assure-t-on, par chercher à le faire assassiner. Après avoir erré depuis plus d'un an parmi les tribus du sud, il venait de rentrer dans le Dahra, où sa présence n'aurait peut-être pas tardé à réveiller le fanatisme des Kabyles de ces montagnes. Il est tombé entre les mains du colonel de Saint-Arnauld.

Cette prise, dit le *Journal des Débats*, est d'une très-grande importance. Avec la soumission de Ben-Salem, elle marquera dans l'histoire de notre domination en Afrique. On dit que Bou-Maza va être envoyé à Paris.

... écoutait dans une hallucination étrange; elle se frappait le ... comme si elle eût voulu armer de fer et d'acier ses timides pensées. ... la colère, l'impatience, l'horreur du mensonge, et d'un pareil ... tenaient comme fascinée par le mauvais œil. « Va, dit-elle ... grand tort de faire un appel à la probité d'un misérable tel ...! O mon père! O cruelle malédiction qui pèse sur la tête de ta ... Me voilà châtiée comme tu l'as voulu, mon père! châtiée par ce ...! »

... malheureuse! combien elle était touchante! Ces deux femmes ... parler et sangloter étaient émues jusqu'au fond de l'âme ... d'un charme irrésistible. Eh! je le crois bien, puisque moi-... senti touché de pitié! J'ai battu en retraite, vaincu par ... La Moore et la Rawlings m'ont suivi, plus incertaines que ... comme leurs questions allaient grand train, ma foi, je n'y te-... j'allais me tirer d'affaire par un de ces terribles jurons qui ... à des tremblements de terre, lorsque soudain, par une résolu-... miss Clarisse s'est présentée à la porte de sa chambre, et ... de sortir : « Qui donc oserait me retenir malgré moi? s'est-... je veux sortir! » En même temps elle glissait dans la main de ... un papier... Hélas! dans ce papier était contenu son diamant ... en gage, car elle n'a plus guère de ressources. La sortie ... elle pouvait, elle devait réussir; mais moi, me posant devant ... « O ma chère, quel scandale! Est-ce donc là le pardon ... promis? » Alors commença entre elle et moi une lutte ... Elle se taisait, elle me repoussait, elle voulait absolument se ... passage, vains efforts! et quand enfin elle fut à bout de ses forces ..., peu s'en fallut qu'elle ne soit tombée à la ... affaissée sur elle-même, et les larmes l'ont sauvée une fois encore.

Mes deux témoins, cependant, qui n'avaient pas entendu un démenti formel sortir de la bouche de sa jeunesse, et qui me trouvaient plus véridique même que je n'en avais l'air, quand elles voient cette prostration complète, se figurent que cette grande colère s'est enfin quelque peu calmée. Elles entourent la belle affligée, elles font entendre des paroles de paix : « Voyez, madame, il se repent, il demande grâce! acceptez notre caution! » Et comme je voulais ajouter ma parole à la garantie de ces dames : « Ingrat! s'est-elle écriée, ingrat Lovelace qui ne saura jamais tout le prix du cœur qu'il a blessé! » A ces mots qui leur semblaient de bon augure, la bonne Moore et sa compagne se retirent discrètement; en vain Clarisse les veut retenir, maintenant qu'elles n'ont plus rien à apprendre, leur conscience leur dit que le tête-à-tête est un grand redresseur de torts entre deux amants qui se disputent. Me voilà seul avec elle, et combien je me suis félicité, en ce moment, d'avoir inventé le Tomlinson, ne fût-ce que pour me servir de contenance! Pareille à la vague de la mer irritée, mon impitoyable Clarisse ne s'était calmée qu'à la surface, et l'orage grondait au-dessous de ce calme trompeur : « Insulter miss Har- » lowe! tendre un piége pareil à la femme que je devais protéger! Et » après son attentat, cet homme espère que je vais pardonner! il se figure » qu'il n'a plus qu'à fléchir le genou devant moi, et que je vais lui tendre » une main amie! Il pleure et il appelle Dieu à son aide, comme s'il y avait » là-haut un Dieu pour l'aider à son crime! » (C'est ce que nous verrons, Belford.) Voilà comment elle m'a traité! sa parole était ardente à la fois comme les quarante lampes allumées des vierges sages de l'Ecriture! Elle vous avait un de ces regards surnaturels qui se feraient sentir même aux yeux fermés de l'aveugle; elle s'enveloppait tout entière d'un manteau souverain d'éloquence, de vertu et de dignité. Je m'estime fort et je me sais très-bon gré d'avoir soutenu jusqu'à la fin la juste colère de cette majesté menaçante! La grande âme! l'admirable vierge! Mais enfin, de guerre lasse, et pour ne pas laisser inutiles les quelques lueurs de pardon que lui annonçait le bon capitaine, elle a consenti à recevoir maître Tomlinson aussitôt que celui-ci se présentera au parloir.

Sur l'entrefaite, on avait servi le dîner, mais tu penses bien qu'elle n'a pas voulu se mettre à table en compagnie d'un mécréant de mon espèce; elle a demandé son repas ordinaire, son repas de douleur, du pain et de l'eau. Elle s'est enfermée dans sa chambre; et que veux-tu que j'y fasse? L'affaire avait été chaude, j'avais faim, j'étais harassé, je me suis décidé à prendre ma part du dîner et du babil de ces dames. Bon appétit à moi, Belford!

A cette table d'hôtesse était assise une jeune madame Bévis, veuve de son état, mais fort mouchetée, tifée à son avantage, et d'une étoffe si complaisante, que je me trompe fort si plus d'un chrétien ne fait pas, pour la posséder, quelque bon tour de fripon. C'est en effet un des plus jolis demi-visages que j'aie jamais vus de ma vie : elle a les cheveux bruns et une jolie petite voix de femme, pleine à la fois de consolations et d'espérances. Elle est l'amie de la maison, elle est la gaieté des repas, elle cause, elle découpe, et elle vous lance des œillades engageantes. Cette aimable petite enamourée, après m'avoir parcouru de l'air d'une femme qui s'y entend, m'a fait comprendre tout de suite, après cette revue de mes dons extérieurs, qu'elle ne serait pas trop fâchée si je me mettais à traduire en bon anglais le langage de sa pudeur. Elle ne comprenait pas, c'était visible, qu'une femme pût se défendre si obstinément contre un aussi joli homme que moi. « C'est pis que le soleil de mars pour vous donner la fièvre, » disait-elle en haussant de pitié sa fine épaule qui est assez dodue, quand j'y pense! Ce que voyant, j'ai usé de bonne grâce et de modestie, je me suis incliné devant ces trois femmes, et j'ai complété mon récit en racontant l'opposition sourde et cachée que me faisait une certaine miss Anna Howe dans l'esprit de son amie, miss Clarisse. Mon petit récit était si bien tourné que cette mignonne de Bévis en a conclu que miss Howe était amoureuse de moi et jalouse de miss Clarisse! C'est peut-être vrai ce qu'elle a dit là, cette Bévis, et plus j'y songe, plus je regrette la traversée projetée à *l'île de Whight*; nous saurions aujourd'hui à quoi nous en tenir!

(*La suite à demain.*)

Nouvelles et faits divers.

Sinistre. — Le *Royal-Albert*, venant de Dublin, a apporté à Liverpool la douloureuse nouvelle de la destruction du steamer le *Grand-Uile*, qui faisait le trajet entre Liverpool et Drogheda. Cette catastrophe a eu lieu dans les circonstances suivantes :

Le *Grand-Uile* était parti de Liverpool, le soir, à neuf heures, avec quatre-vingts passagers et matelots. Ce steamer n'avait pas parcouru le tiers de sa traversée, que le feu se déclara à bord. Les flammes s'étendirent avec une telle rapidité, qu'avant six heures du matin la coque du navire s'abîmait dans les flots.

Quarante personnes environ parvinrent à se jeter dans un bateau-pêcheur, qui s'empressa de voler à leur secours; mais le capitaine Bowden, qui laisse une veuve et quatre enfants, ainsi qu'une quarantaine d'autres malheureux, trouvèrent la plus affreuse des morts.

— *Séquestration d'une femme par son mari.* — Il s'instruit en ce moment à Rennes un procès qui ne peut manquer d'exciter l'intérêt et la curiosité. Une femme, dont la famille habite Vannes, a porté plainte contre son mari, qu'elle accuse de l'avoir renfermée pendant deux ans dans une chambre étroite et sombre, où elle n'a vécu que de pain sec et d'eau. Nous ne savons pas encore, dit la *Vigie du Morbihan*, si l'instruction justifiera cette accusation; mais nous avons vu la malheureuse femme qui prétend avoir été l'objet de cette cruauté. Sa faiblesse est extrême; elle se soutient à peine et semble réduite à un état de consomption qui fait pitié.

— On écrit de Hildburghausen, 9 avril :

Avant-hier vers 8 heures du soir, on a ressenti sur toute la pente sud-ouest de la forêt de la Thuringe une des plus fortes secousses de tremblement de terre qu'on ait jamais éprouvées dans cette contrée. Les oscillations, qui allaient du sud au nord, ont duré une demi-seconde et étaient accompagnées d'un bruit semblable à celui du canon, entendu dans le lointain. Il avait plu et neigé toute la journée, vers le soir le ciel se rasséréna. A Eisfeld, dans le duché de Saxe Cobourg, et dans quelques autres localités, la secousse a été si forte, que les habitants effrayés sont sortis précipitamment de leurs maisons; des meubles ont été renversés, des cheminées et des murailles ont été cervassées. Nous sommes placés à l'extrémité de la zône volcanique, dont le foyer est dans la Méditerranée ; nous attendons avec impatience des nouvelles des pays du sud ; il est à craindre qu'elles ne soient fâcheuses.

— Madame la comtesse de Castillano qui vient de mourir subitement, à Paris, était une femme d'esprit. — Son salon était célèbre par le tact avec lequel elle le gouvernait. — Les gens les plus intelligents et les plus illustres de ce temps tenaient à honneur d'y être admis. — C'était un des quelques salons où on cause encore, c'est-à-dire où l'esprit, le talent, la grâce, servent à quelque chose et sont prisés au-dessus des gros diamants, des belles robes et des grands airs.

On a beaucoup parlé d'un bain que prit la comtesse quelque temps après son mariage ; ce bain coûta 60,000 fr.

A la suite d'on ne sait quel accident, elle avait été horriblement brûlée; les médecins désespéraient de la sauver, et on s'attendait à la voir expirer dans d'atroces douleurs. Un des médecins eut une idée bizarre : il ordonna un bain de laudanum. — le laudanum se vend *à la goutte !* — On courut tout Paris, on rassembla tout ce qui s'y trouva de laudanum, et la comtesse fut soulagée et sauvée ; elle ne garda de cette brûlure générale qu'une très-petite marque à l'épaule.

— *Affaire du duel de M. Dujarier. — Accusation de faux témoignage contre M. d'Ecquevilley, l'un des témoins.* — Le 15 mars 1845, M. Dujarier, gérant de la *Presse*, amené sur le terrain par le sieur Beauvallon, l'un des rédacteurs du *Globe* et beau-frère de M. Granier de Cassagnac, succombait dans cette fatale rencontre, frappé d'une balle en plein visage.

Traduit devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, sous l'accusation d'homicide volontaire, le sieur Beauvallon fut acquitté par le jury, le 30 mars 1846.

Depuis ce verdict, certaines rumeurs qui avaient saisi l'opinion publique parurent de nature à éveiller la sollicitude des magistrats. Une instruction judiciaire fut poursuivie contre le sieur d'Ecquevilley, à raison de faux témoignage devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure.

A la suite de cette instruction qui fut longue et minutieuse, et dans laquelle furent entendus non-seulement les témoins du premier procès, mais encore les journalistes chargés de faire le compte-rendu pour les diverses feuilles politiques ou judiciaires, une double décision de la chambre des mises en accusation renvoya M. d'Ecquevilley devant la cour d'assises, sous l'accusation de faux témoignage.

Aujourd'hui, le sieur d'Ecquevilley faisait soutenir devant la cour de cassation le pourvoi qu'il avait formé contre cet arrêt.

M. le conseiller *de Haussy de Robecourt* a présenté le rapport de l'affaire ; voici en analyse le résumé de ce travail :

Après le duel du 15 mars, M. Beauvallon réussit à se soustraire aux recherches de la justice. Les quatre témoins. MM. A. Bertrand et de Boigne, de Flers et d'Ecquevilley, se cachèrent dans Paris. Cependant, au bout de quelques jours, les trois premiers vinrent apporter leur témoignage à la justice ; M. d'Ecquevilley seul s'abstint de paraître.

L'instruction établit que le duel n'a pas été loyalement exécuté ; il y avait inégalité d'adresse dans le maniement des armes ; M. Dujarier, le premier sur le terrain, dut attendre longtemps son adversaire ; les pistolets de ce dernier, apportés par M. d'Ecquevilley, étaient chauds, et l'intérieur des canons noirci par la poudre.

En présence des observations faites à cet égard, M. d'Ecquevilley s'empressa, pour dissiper tout soupçon, d'affirmer que la chaleur des canons était le résultat du flambage ; que les armes lui appartenaient, ayant été achetées par lui chez l'armurier Devismes.

Ces assertions, établit l'instruction nouvelle, étaient contraires à la vérité : les pistolets appartenaient en réalité à M. Granier de Cassagnac; le rapport des experts constate en outre que les canons n'ont pu être noircis par la seule action du flambage.

A Rouen, M. d'Ecquevilley reproduisit les fausses allégations dont il s'était rendu coupable sur le terrain du duel et persista à affirmer que les pistolets n'avaient pas été essayés.

On apprit bientôt qu'un M. de Meynard savait le dernier mot de cette affaire : il avait déclaré à plusieurs personnes qu'on avait voulu lui attribuer la propriété des pistolets, et que c'était sur son refus qu'on avait dit qu'ils étaient ceux de M. Granier de Cassagnac.

L'acte d'accusation dressé aujourd'hui contre le sieur d'Ecquevilley, établit que les pistolets de M. de Cassagnac, connus et employés maintes fois par le sieur Beauvallon, avaient été essayés par lui, le matin même du duel, dans le jardin du sieur d'Ecquevilley, en présence de M. de Meynard ; il paraît même que le sieur Beauvallon tira sur des œufs, et que le résultat de cet exercice ne laissait guère de doute sur l'issue probable du duel.

Enfin, le lendemain du duel, M. de la Riffandière et une domestique apprirent d'une dame Valory, avec laquelle d'Ecquevilley avait des relations, que M. Dujarier avait été tué avec des pistolets essayés le matin même. L'acte d'accusation, lu par M. le conseiller-rapporteur, relève aussi les antécédents peu honorables du sieur d'Ecquevilley, chassé d'une institution de Versailles pour des faits d'improbité, lié d'amitié avec des gens condamnés pour escroquerie, et menant à l'étranger une existence problématique.

Aujourd'hui, le sieur d'Ecquevilley s'est constitué prisonnier à la conciergerie.

M. le rapporteur fait observer, en premier lieu, que, dans un mémoire distribué à la cour, on repousse avec énergie l'accusation de faux témoignage portée contre M. d'Ecquevilley, et on s'efforce d'établir que sa moralité ne saurait être suspectée. A l'appui de ces allégations, sont produites de nombreuses justifications, parmi lesquelles on remarque : 1° la généalogie de M. Victor-Vincent d'Ecquevilley, père de l'accusé, gentilhomme et garde d'honneur de S. A. R. Monsieur ; 2° des certificats divers ayant pour but d'établir que, dans plusieurs duels qui ont eu lieu en Espagne, M. d'Ecquevilley s'est conduit conformément aux règles de la délicatesse et de l'honneur ; 3° des documents relatifs aux services militaires et aux actions d'éclat de M. Toussaint-Victor-Vincent d'Ecquevilley, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand de première classe, capitaine de cavalerie au service d'Espagne.

Nous citerons la lettre suivante, adressée au duc da Humada, par le colonel Serrano :

« Mon général, le vicomte d'Ecquevilley, capitaine en situation de remplacement, mon compagnon de campagne, a rendu durant la guerre des services tels, que je prends la liberté de vous le recommander, dans le but, si vous le trouvez bon, de vouloir bien le proposer pour un des emplois vacants qui se trouvent sous mon commandement. Cet officier a eu l'honneur de servir sous vos ordres, et c'est avec plaisir qu'il me l'a rappelé, en me manifestant son désir d'appartenir à la garde. Son éducation et sa position sociale, appartenant à une famille distinguée de France, que j'ai l'honneur de connaître, lui font posséder plusieurs langues, avantages qui lui faciliteront de pouvoir apprendre en peu de temps la langue basque.

» J'ai l'honneur d'être, avec la plus grande considération, votre très-affectueux subordonné, qui baise vos mains. LUIS M. SERRANO. »

Le père de M. Beauvallon assistait à l'audience.

La cour, après avoir entendu le développement des moyens de défense, présentés par Me Avisse, à l'appui du pourvoi, a continué l'affaire à jeudi prochain pour entendre M. l'avocat-général.

— *Un dîner chez lord Normanby.* — Nous reproduisons la note suivante à titre de document, en en laissant toute la responsabilité à l' *Union monarchique*, journal auquel nous l'empruntons :

« Tous les salons de Paris sont en ce moment dans un inexprimable émoi, par suite d'un événement très singulier.

» Depuis la fameuse soirée, exclusivement *anglaise*, donnée par lord et lady Normanby à la suite de cette autre fête, non moins célèbre, où la société française avait cru devoir, en grande partie, s'abstenir de paraître, aucune grande réunion n'avait eu lieu dans les salons de l'ambassade d'Angleterre.

» Cependant, avec le temps, toutes les anciennes rancunes semblaient avoir été oubliées, et aucune des personnes de la haute société française, ayant des relations avec l'ambassade anglaise, n'hésita à se rendre aux nouvelles invitations adressées par lord et lady Normanby pour mercredi dernier, 14 de ce mois. La réunion fut donc très nombreuse, et aucune marque de souvenir fâcheux et de susceptibilité nationale ne vint troubler les plaisirs de la fête pendant tout le commencement de la soirée.

» A minuit, un magnifique souper fut servi dans la grande galerie, et toutes les femmes présentes furent indistinctement invitées à prendre place à la table; mais à peine étaient-elles assises, que des rideaux s'entr'ouvrirent à l'extrêmité de la galerie, et l'on vit apparaître, dans une espèce de réduit élégamment orné de fleurs, une table de quinze à vingt couverts. En même temps, une invitation faite de vive voix par M. l'ambassadeur d'Angleterre engageait quelques dames de la haute aristocratie étrangère à venir s'asseoir autour de la petite table réservée dont lord et lady Normanby se mirent à faire, en personne, les honneurs.

» Parmi les femmes, objets de cette aimable prévenance, on remarquait Mme la princesse de Lichtenstein, Mme la comtesse de Ditrichstein, Mme la princesse de Ligne, lady Holland, lady Granville, lady Aylesbury, lady Wilton, etc., etc. Par contre, on n'y voyait aucune dame de la société française.

» Le premier effet produit par cette espèce de coup de théâtre fut un mouvement général de stupéfaction mêlée de colère parmi toutes les personnes assises à la grande table de la galerie; un moment, il fut question d'une désertion en masse; mais bientôt, toutes réflexions faites, on trouva que le parti le plus spirituel était de rire de l'aventure, et d'aller malignement observer en curieux ce qui se passait à la *table des maîtres*.

» Quelques instants après, les dames assises à la malencontreuse table privilégiée s'empressaient l'une après l'autre de quitter la place, très peu soucieuses, comme on peut le penser, de se voir le but de l'examen général. »

— On écrit de Berlin le 16 avril.

Un étranger, en apparence très aisé, qui se donnait pour un marchand de Lemberg, avait loué ces jours-ci une chambre dans un de nos premiers hôtels. Bientôt après son arrivée, il avait eu d'importantes affaires avec un banquier de cette ville et touché une somme considérable pour les effets qu'il lui avait vendus et qui consistaient pour la plupart en lettres de change sur les premières maisons de commerce de Brody. L'après-midi il quitta l'hôtel, chargé d'une pesante chatouille remplie d'or, pour continuer, disait-il, sa route pour Ostende par Bruxelles. On supposait donc qu'il devait être parti par le chemin de fer d'Anhalt. Bientôt après son départ, le chef d'une grande maison de banque se rendait à l'hôtel pour faire arrêter le prétendu marchand de Lemberg. Il venait d'arriver de Brody une estafette avec la nouvelle que le commis Abraham W. avait quitté secrètement cette ville, en emportant un portefeuille qui contenait des effets pour une somme de 150,000 florins, monnaie de convention. La lettre, adressée au chef de la maison de banque précitée, portait que cet individu devait avoir pris probablement la route de Berlin, parce que plusieurs des effets enlevés devaient être payés sur cette place, et qu'il ne fallait reculer devant aucune dépense pour empêcher son embarquement pour l'Amérique dans un des ports de la mer du Nord. On a aussitôt expédié à sa poursuite des employés de police.

— M. Hossauer, orfèvre de S. M., partira demain pour Londres. Il est chargé de remettre à M. le chevalier Bunsen, notre ministre près la cour britannique, le magnifique bouclier dont le roi fait présent à son filleul, le prince de Galles. Les correspondants qui avaient annoncé que M. Alexandre de Humbolt porterait ce présent à Londres, étaient donc mal informés.

— Une riche lady qui vient de mourir, a légué à un poète anglais 1,000 livres sterling ; elle a motivé ainsi cette clause de son testament : « A sir Edouard B.... 1,000 livres sterling, en le remerciant des bonnes heures de sommeil que je dois à ses vers. »

— On écrit de Bruxelles, 19 avril :

Avant hier soir à 7 1/2 heures, le domestique de M. L., rentier, revenant de Boitsfort, rencontra au bois de la Cambre un vieillard dont l'extérieur dénotait la plus profonde misère ; il avait la tête nue et quelques haillons couvraient à peine ses membres amaigris ; une barbe longue descendait en désordre sur sa poitrine. Le domestique, qui était à cheval, demanda à ce malheureux d'où il était et pourquoi il ne rentrait pas chez lui. Chez moi ? répondit le vieillard, d'une voix tremblante, j'y suis. Depuis deux mois je n'ai pas d'autre demeure que le ciel ouvert et d'autre lit que les feuilles. — Et qui vous donne à manger ? demanda le domestique. — Ah ! je trouve à me nourrir, rassurez-vous. — Mais avant de vivre ainsi, où habitiez-vous ? — Que vous importe ? monsieur, dit le vieillard, et il continua son chemin à travers le taillis. Le domestique resta d'abord stupéfait, mais, confiant son cheval à un manœuvre maçon qui passait, il suivit sans faire de bruit le veillard. Il le vit s'introduire dans une espèce de trou pratiqué dans un monticule au milieu du bois. Rentré chez son maître, il lui raconta sa singulière aventure, et hier matin de bonne heure, M. L..., accompagné de son domestique, alla trouver le vieillard dans son réduit ; mais ils n'y trouvèrent qu'une feuille de papier sur laquelle étaient écrits au crayon, d'une manière à peine lisible, ces mots : *Ne chercher point. Je ne saurais rester là où on sait que je suis, je veu mourir ignorer de tou.*

Cet écrit a été envoyé, avec la relation du fait, à l'autorité communale de l'endroit.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 22 avril 1847. (*Représentation n° 121.*)

Lucrèce Borgia.

ANNONCES.

AVIS IMPORTANT.

VENTE

D'UNE FORTE PARTIE DE CHALES LONG[S] CARRÉS, AINSI QUE DE SOIERIES DE LY[ON]

A DES PRIX EXCEPTIONNELS,

PAR CESSATION DÉFINITIVE DE COMMERC[E]

AU MAGASIN DE

E. van Weerden, *Spuistra[at]*

Le soussigné ÉTANT DÉCIDÉ A SE RETIRER DE SON COMMERCE POUR [...] DE MAI PROCHAIN, et voulant se défaire A TOUT PRIX de tous les [...] qui se trouvent encore dans son MAGASIN, et considérant le peu de [...] qui lui reste, s'est décidé A FAIRE DE GRANDS SACRIFICES. Pour [...] se fasse une idée DES PRIX DE VENTE, on détaillera quelques art[icles] [...] quels ENGAGERONT DÉCIDÉMENT LES DAMES à faire leurs em[plettes] [...] profiter des AVANTAGES RÉELS et EXTRAORDINAIRES QUE PR[ÉSENTE] [...] MAGASIN.

Châles longs thibet . . . . pour flo[rins] [...]
Idem idem de Lyon. . . . . »
Idem idem pur cachemire. . . . . »
Idem carrés de Nismes. . . . . »
Idem idem de Lyon. . . . . »
Idem idem de Paris (chaîne laine) . . . »
¾ Gros de Naples rayé glacé. . . . . . »
¾ Poult de soie glacé . . . . » »
5/4 Poult de soie rayé peking. . . . . . » »
¾ Florences et taffetas . . . . » »
5/4 Moiré gros grain . . . . » »
Soieries noires à des prix proportionnels.
4/4 Mousselines laines. . . . . » »
4/4 Pure cachemire. . . . . » »
5/4 Jaconas et mousselines . . . . . . » »
4/4 Indiennes. . . . . » »
5/4 Flanelles Welsh . . . . » »
6/4 Orléans, mazurka, mérinos, ombrés, twills, lustrés, etc. . . . . depuis »
Robes de chambre . . . . » »
Fichus et colliers. . . . . » »

Et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long [...]

PS. Les boutiquiers achetant des PARTIES EN BLOC jouiront [...] compte de 5 pour cent.

E. van Weerde[n].

Pharmacie W. C. VAN DORT à La H[aye]

PATE PECTORALE — SIROP PECTO[RAL] DE

NAFÉ D'ARABI[E]

seuls **Pectoraux** approuvés par les *professeurs* et *chimi[stes]* [...] faculté de *médecine* de Paris.

RACAHOUT DES ARABE[S]

aliment des *convalescents*, des *dames*, des *enfants* et des pe[rsonnes] [...] *malades* de la *poitrine* ou de l'*estomac*.

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Avril.

		Int.	COURS 19 avril.	OUVE[RTURE]
Pays-Bas	Dette active	2½	$58\frac{1}{8}$	[illegible]
	Dito dito	3	$70\frac{13}{16}$	[illegible]
	Dito en liquidation	3	$70\frac{15}{16}$	[illegible]
	Dito dito	4	$90\frac{9}{16}$	[illegible]
	Dito des Indes	4	—	[illegible]
	Syndicat	3½	—	88
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	$172\frac{5}{8}$	$172\frac{5}{8}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	105
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	[illegible]
Russie	Inscript. au Grand Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	[illegible]
Espagne	Passive		—	[illegible]
	Dette différée à Paris		—	[illegible]
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	—
	Dito	3	—	$37\frac{1}{2}$
	Coupons Ardoins		—	[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	[illegible]
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	[illegible]
Portugal	Obligations à Londres	3	—	38

Bourse de Paris du 19 Avril.

		Int.	COURS 18 avril.	OU[VERTURE]
France	Cinq pour cent		—	[illegible]
	Trois pour cent		—	[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	[illegible]
	Anc. différée		—	[illegible]
	Nouv. dito		—	[illegible]
	Passive		—	[illegible]
Naples	Certificats Falconet		—	[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	—	[illegible]
Belgique	Dette active	5	—	[illegible]
	Dito	3	—	[illegible]
	Banque belge		—	[illegible]
États-Unis	Obligations de la Banque		—	[illegible]

Bourse d'Anvers du 20 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $17\frac{5}{8}$ P. — De[tte] [diffé]rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse $58\frac{3}{4}$ P. — Cours [...] Bourse ($2\frac{1}{2}$ heures). Ardouin $17\frac{5}{8}$.

LA HAYE chez Léopold Lœbenberg, Lage Nieuw[...]